

## TEST URINAIRE

---

Par Profil supprimé Postée le 26/01/2020 19:26

As-t-on le droit de m'obliger a faire un test urinaire contre ma volonter si la personne qui veux le faire ne travaille pas dans les forces de l'ordre ni rien

---

Mise en ligne le 30/01/2020

Bonjour,

Pour que nous puissions vous faire une réponse qui correspond au plus près de votre situation, il aurait été intéressant que vous expliquiez plus précisément quelle est la personne qui veut vous faire un test de dépistage.

S'il s'agit d'un de vos parents, la loi lui permet de vous imposer ce test comme vous pouvez le voir dans l'article dont nous vous mettons le lien en fin de réponse.

Nous vous invitons à contacter un de nos écoutants si vous souhaitez nous donner plus d'éléments pour une réponse plus précise.

Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 0800 23 13 13 (anonyme et gratuit) de 8h à 2h du matin ou par le Chat de notre site Drogues Info Service de 14h à Minuit.

Bien cordialement.

---

En savoir plus :

- Puis-je faire dépister mon enfant?